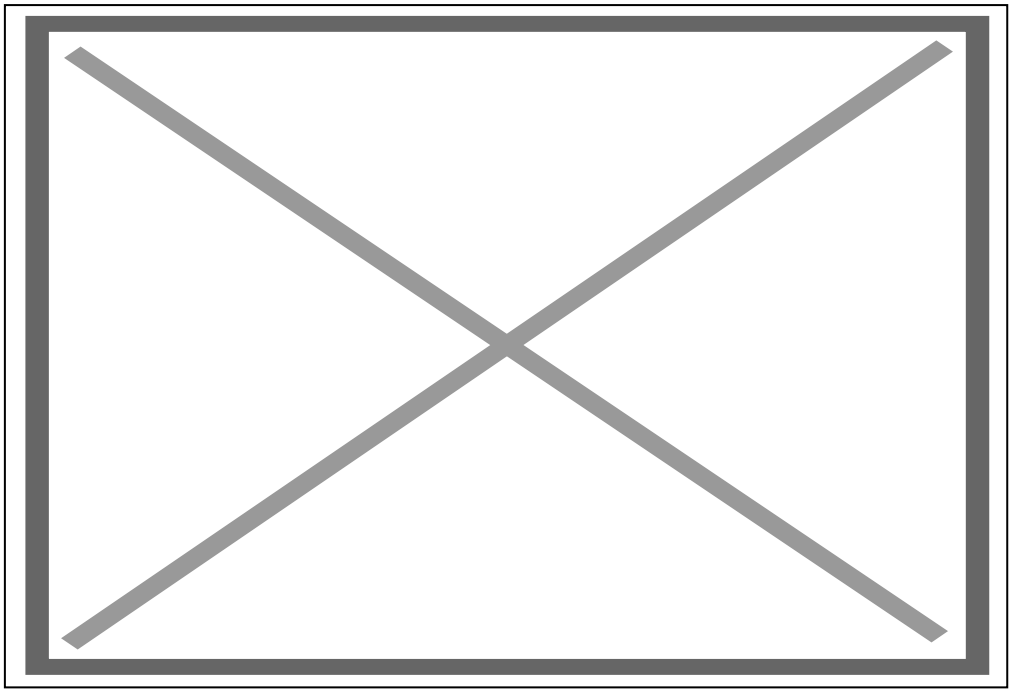
septembre 2021

VIPros

Plusieurs approches inédites



Rassemblant 26 marques, le programme VIPros dont la vocation est de permettre aux industriels partenaires d'aller à la rencontre des professionnels en facilitant la prescription de leurs produits et de leurs services, propose une nouvelle approche en termes promotions, qui prend différentes formes.

Pour la première fois dans le domaine du BtoB en France, VIPros propose aux distributeurs qui le souhaitent de déployer une offre inédite de « Bons de Réduction Immédiate » en caisse, 100% dématérialisée, reléguant aux oubliettes les coupons de réduction papier, peu écologiques et parfois perdus. Les artisans pourront sélectionner les réductions qui les intéressent sur vipros.fr, présenter le QR code généré sur leur smartphone lors de leur passage en caisse et bénéficier immédiatement de la réduction accordée par la ou les marques concernées. Ces offres sont valables pour l'achat d'une référence produit, d'un ensemble de références, mono-marque ou multi-marques, voire à terme pour un palier d'achats… La compensation des distributeurs est effectuée sous 48 heures maximum, là encore de façon automatisée. Des accords sont en cours avec des enseignes et plates-formes de vente en ligne pour mener les premiers tests.

Les offres cashback ont pour leur part comme objectif de remplacer les traditionnelles « Offres De Remboursement », souvent fastidieuses dans leur mise en œuvre pour les bénéficiaires, qui doivent à chaque demande renvoyer une preuve d'achat, un code-barres et un RIB. Tout comme pour les VIPoints accordés par les partenaires VIPros lors des retours de preuves d'achats, les marques pourront désormais accorder du cash aux artisans ayant acheté leurs produits. Pour cumuler le cash offert par les marques, il suffira aux professionnels d'être inscrits s au programme VIPros et de fournir, une première fois, le RIB de leur compte professionnel, puis de scanner ou de photographier les preuves d'achat tout au long de l'année, avant de les télécharger sur vipros.fr.

Enfin, destinées à mettre en avant la complémentarité des marques et des produits participant au programme VIPros, les offres co-brandées accordent désormais des bonus supplémentaires de VIPoints aux artisans – 10 200 entreprises artisanales inscrites à ce jour – qui achètent les produits concernés, mono-marque ou multi-marques, quels que soient les lieux d'achat.